

Juin 2007

Québec, le 18 juin 2007

Madame Nicole Rouillier  
Directrice générale  
Cégep Marie-Victorin  
7000, rue Marie-Victorin  
Montréal (Québec) H1G 2J6

**Objet : Suivi de la deuxième évaluation de la composante de formation générale des écoles juives placées sous la responsabilité du Cégep Marie-Victorin**

Madame la Directrice générale,

La Commission a évalué la composante de formation générale des écoles juives placées sous la responsabilité du Cégep Marie-Victorin à deux reprises : en 2000 et en 2004. Lors de la dernière évaluation, elle a jugé que la formation générale donnée dans ces écoles présentait des forces et des faiblesses. La Commission a formulé quatre recommandations qui touchent principalement la cohérence de la formation et l'adéquation des ressources matérielles.

Le Cégep Marie-Victorin a transposé dans un plan d'action les conclusions de la Commission dans le but de corriger les faiblesses identifiées. Il a transmis, en juillet 2006 et en avril 2007, le bilan de son plan d'action ainsi qu'une mise à jour du suivi apporté aux recommandations formulées. Le Collège se déclare satisfait dans l'ensemble du suivi qu'il a apporté, mais il est conscient que certains aspects du plan doivent être consolidés afin de s'assurer que la formation générale offerte dans les écoles juives répond entièrement aux exigences ministérielles. La Commission a pris connaissance de ces améliorations lors de sa réunion du 14 juin 2007.

*Le suivi apporté aux recommandations de la Commission*

Afin d'assurer la cohérence de la formation générale, le Collège a révisé ses plans de cours. Il conclut que les intentions éducatives de la formation générale sont mieux prises en compte et que les éléments bibliographiques correspondent, dans la plupart des cas, à la compétence visée. La Commission a examiné quelques plans de cours en *Humanities* et elle note qu'ils sont dans l'ensemble conformes aux devis ministériels. Toutefois, en formation propre, ils ne traduisent pas clairement l'adaptation au champ d'études de l'étudiant. De plus, en ce qui concerne le *Torah and Vocational Institute*, la Commission estime qu'une attention soutenue pourrait être portée au respect de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages. Le Collège envisage déjà de resserrer le suivi des épreuves finales de cours lors de l'examen

des plans de cours. Il s'est donné des moyens d'assurer le respect des devis ministériels au moment de l'approbation des plans de cours par la conseillère pédagogique responsable des écoles juives. La Commission l'encourage à poursuivre le travail amorcé.

En ce qui concerne la recommandation qui porte sur les ressources matérielles, les livres disponibles dans les écoles juives ont été recensés. Un plan d'achat a été élaboré pour chaque école afin de pallier les lacunes identifiées. Les écoles ont convenu de partager leurs ressources et elles se sont engagées, d'ici les deux prochaines années, à procéder à l'achat d'ouvrages de référence en français et en anglais et de volumes appropriés à l'enseignement des cours de *Humanities* afin de garantir aux élèves l'accès à des sources d'information aussi riches et variées que possible.

Finalement, le Collège avait annoncé sa décision de fermer l'école *Beth Jacob* pour garçons. Il a mentionné dans son rapport de suivi qu'aucune inscription n'avait été effectuée pour l'année 2005-2006 et que l'établissement fermait ses portes à la fin du trimestre d'hiver 2006.

*Le suivi apporté aux suggestions de la Commission*

Le Collège a dressé un inventaire du matériel nécessaire à l'éducation physique. Chaque école a préparé un projet d'achat d'équipements afin de compléter ses ressources. Le Collège a proposé un meilleur encadrement des chargés de cours. Ces derniers consultent la conseillère pédagogique et se tiennent mieux informés. Les responsabilités qui s'articulent autour de la gestion des écoles juives ont été revues. Le Collège tient une rencontre annuelle avec les administrateurs des écoles juives. Cette rencontre facilite l'établissement de liens entre le Collège et elle constitue un lieu d'échange et d'information. Il a aussi développé un outil de suivi des cohortes d'étudiants pour les écoles.

La Commission constate que plusieurs des suggestions et les recommandations que la Commission avait formulées dans son rapport sont en bonne voie de réalisation. Elle estime que des suites satisfaisantes ont été apportées à cette évaluation et elle encourage le Collège à poursuivre ses travaux afin de s'assurer que la formation générale donnée dans les écoles juives respecte les intentions éducatives ministérielles et s'intègre au projet éducatif du Collège.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Nicole Lafleur